

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :

**Parking de la Providence - Marchés de travaux sous forme de conception-réalisation -
Approbation des études "Avant Projet Détaillé" et projet**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par décision du Conseil Municipal en date du 20 avril 2018 a été lancée une procédure de conception-réalisation en vue de conclure un marché pour la construction d'un parc de stationnement sur le site de l'actuel Parking de La Providence.

Le programme initial de ce projet a été approuvé en Conseil Municipal par délibération de la même date

La procédure de conception-réalisation a conduit à la sélection du lauréat et la Ville de GAP a conclu le marché de travaux le 12 novembre 2018 avec le groupement RAGOUCY, constitué des co-traitants suivants :

- Pour les concepteurs : SARL Atelier d'Architecture DUFAYARD mandataire du groupement de concepteurs DUFAYARD - MILLET - CET- CANOPEE - ALP'ETUDES
- Pour les entreprises : SAS RAGOUCY mandataire du groupement ZAC de Gandière 05110 La Saulce

Le groupement titulaire du marché a réalisé les premières phases d'études en intégrant les différentes évolutions du programme de l'opération ainsi que les résultats des études géotechniques. Le Permis de Construire a pu être déposé en date du 2 mai 2019 et le dossier d'Avant-Projet Définitif a été remis en date du 4 juin 2019.

Le Dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) comprenant les éléments descriptifs de l'opération (plans de niveaux, coupes, façades, masse), les différentes notices descriptives et l'état des surfaces ainsi qu'un quantitatif détaillé des travaux par corps d'état est porté à validation du Maître de l'Ouvrage .

Ces travaux comprennent essentiellement les aspects suivants :

- *Construction d'un parc de stationnement semi-enterré sur une parcelle d'environ 6 449 m² qui sera réalisé sur 6 niveaux pour une contenance de 701 places environ.*
- *Ce parking sera constitué de 2 parkings séparés et superposés, l'un de 4 niveaux (RdC à R+3) pour 473 places, l'autre de 2 niveaux (R-1 à R-2) pour 228 places.*
- *La toiture du parking sera constituée d'un jardin paysager.*
- *Outre la construction, le projet intégrera l'aménagement complet de l'ensemble des parcelles composant le terrain d'assiette ainsi que les aménagements du réseau viaire lié au projet pour les raccordements sur les voies publiques.*
- *Accès principal : côté rue Ernest Cézanne.*
- *Accès véhicules : rue Ernest Cézanne.*
- *Sorties véhicules : rue Ernest Cézanne et Avenue Guillaume Farel*
- *Accès piétons : rue Ernest Cézanne et Avenue Guillaume Farel*

Le montant de l'opération est arrêté en phase APD à 8 148 746,00 € HT dont 377 710,00 € HT d'études et 7 771 036,00 € HT de travaux.

La durée de l'opération est estimée à 22 mois dont 7 mois d'études.

Le dossier d'Avant-Projet Définitif est actuellement en cours d'analyse par les

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

services de la Ville et un certain nombre d'observations ont d'ores et déjà été adressées à l'entreprise titulaire du marché afin qu'elle mette à profit la phase d'études de Projet pour mettre en conformité avec le Programme de l'opération les éléments qui ne le seraient pas.

Tous les documents constituant ces études sont consultables auprès des Services Techniques Municipaux notamment :

- Dossier de demande de Permis de construire déposé le 02/05/2019
- Dossier d'Avant-Projet Définitif déposé le 04/06/2019
- Dossier marché intégrant le Programme de l'opération

Décision :

Je vous propose, en conséquence, avec l'avis favorable des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 18 juin et 19 juin 2019 :

Article 1 : d'approuver les études d'avant projet détaillé au sens de la loi MOP pour les travaux de construction d'un parc de stationnement sur le site du parking de la Providence.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

- CONTRE : 6

Mme Isabelle DAVID, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD,
Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL, Mme Vanessa PICARD

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019

Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019